

**Comité Technique Local du 19/05/2020
(Audioconférence)
Compte-rendu**

Sous la présidence de M Bernard TRICHET – AGFIP, un Comité Technique Local (CTL) s'est déroulé le 19/05/2020 en audioconférence avec pour ordre du jour :

- ❖ Détermination des « ponts naturels » pour l'année 2020 ; pour avis ;
- ❖ Point sur la reprise progressive de l'activité lors du déconfinement ; pour information ;
- ❖ Questions diverses.

Détermination des « ponts naturels » pour l'année 2020 – pour avis

La Direction a soumis 2 dates de ponts naturels pour 2020, les 22 Mai et 13 Juillet.

Solidaires Finances Publiques Calvados, seule, a refusé de participer à ce vote.

Pour Solidaires Finances Publiques Calvados, les agents doivent rester maîtres de leurs congés annuels et autres jours ARTT. Aussi, pour permettre aux agents de prendre un jour lors des ponts, étant donné que l'administration n'est pas aussi généreuse que par le passé avec les jours ministres offerts, nous réclamons et revendiquons que l'ensemble des services soient fermés au public mais que les bâtiments administratifs restent ouverts aux agents souhaitant venir travailler. Par cette solution, les agents ne pourraient se voir opposer une présence significative au sein du service lors des jours concernés (c'était cette année une proposition du directeur général...).

Conscients que les autres organisations voteraient pour ces congés imposés, vos élus ont demandé que la journée du 22 Mai, sur laquelle devait être posée la journée d'Autorisation d'Absence Exceptionnelle, les agents aient la possibilité de poser une journée de congés ou ARTT qui serait alors déduite du contingent de congés qui nous sera volé.

La direction a accepté cette proposition et l'a soumise au vote en même temps que les journées ponts naturels

Vote

REFUS DE VOTE : SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES

POUR : FO DGFIP, CGT FINANCES PUBLIQUES et CFDT FINANCES PUBLIQUES

Point sur la reprise progressive de l'activité lors du déconfinement ; pour information

M TRICHET nous a de nouveau exposé le plan de reprise d'activité national sans nous fournir de documents concernant la déclinaison locale de celui-ci.

Nous n'avons donc pas plus d'information à vous donner que ce qui apparaît dans le compte rendu du CHSCT du 06/05/2020.

Certains points ont malgré tout pu être abordés :

- La répartition des agents cette semaine est :
 - Entre 60 et 65% d'agents en présentiel
 - Environ 20 % en télétravail
 - 20 % en ASA (garde d'enfants, maladies...)
- 2 inspecteurs et 16 contrôleurs stagiaires arriveront le 8 Juin 2020
- La ponction des congés : pour les agents en télétravail depuis le début, il ne leur sera rien pris
- Le remboursement des frais de repas pour un montant de 17,50 € par jour s'applique tant qu'il n'y a pas d'offre de restauration collective
- Un recensement du matériel de téléphonie va être réalisé et un programme d'amélioration va être lancé car la période que nous vivons a permis de mettre en lumière les difficultés rencontrées en la matière

Nous avons abordé le sujet plus gênant de la suspicion qui s'opère actuellement sur les collègues tant en télétravail qu'en présentiel. En effet, certains chefs de service font du zèle dans le contrôle de leurs agents et pas nécessairement dans le respect des missions mentionnées dans le PRA national. Nous avons rappelé qu'il était difficile de réaliser plusieurs tâches simultanément. Dans les SIP par exemple, il n'est pas concevable de pouvoir tout à la fois répondre au téléphone, saisir les 2042 et traiter les 1236...

M TRICHET nous a indiqué que la direction n'avait donné aucune directive quant à la surveillance des agents et que la détermination des tâches des catégories 2 et 3 étaient en cours. Il a par ailleurs rappelé (il est constant sur ce point) que la priorité était l'accueil, en l'occurrence téléphonique cette année, et en aucun cas la saisie. Un rappel sera fait aux chefs de service.

Nous avons également tenu à rappeler que si la DGFIP dans son ensemble, et la DDFIP 14 au cas particulier, avait pu tenir ses engagements et réaliser les missions régaliennes qui sont les siennes, elle ne le doit qu'à la profonde conscience professionnelle de ses agents.

Cette intervention a d'ailleurs, une fois n'est pas coutume, été approuvée par notre directeur départemental.

Il a en outre été question du télétravail, de sa mise en place en urgence et de son développement à venir, mais ceci sera détaillé lors d'un prochain CTL.

Il a cependant été reconnu que nous n'étions clairement pas techniquement au niveau. Alors que la direction promeut la visiophonie pour la mise en place du NRP, elle ne dispose pas du matériel pour le faire avec ses propres agents ni avec les instances de représentation du personnel.

Concernant le PRA Local à proprement parlé, nous avons de nouveau demandé la communication des plans de chaque service, le recensement des agents présents, le classement des missions.....

Peut-être les aurons-nous un jour ????

Questions diverses

Ce point, difficile à aborder dans cette configuration d'instance, a de fait été dilué dans les 2 points précédents et n'a pas véritablement eu lieu.

Début de la séance : 9H30

Fin des travaux : 11H30

Les élus de Solidaires Finances Publiques Calvados ayant siègés :

Pauline TANQUEREL (SIP Caen Nord), Juvenal YAPI I MBOCK (EDR), Carine TREFEU (SIP Caen Ouest- Recouvrement), Stéphanie GEFFROY (EDR), Ludovic PIQUOT (SIP Caen NORD)